

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS253

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« L'attestation susmentionnée peut être révoquée par l'ordre compétent en cas de manquement avéré aux règles déontologiques. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à permettre aux ordres, en cas de manquement déontologique avéré, de révoquer l'attestation d'exercice temporaire.